

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 25 avril 2022

ORDRE DU JOUR

- Vote du budget unique 2022
- Travaux de voirie Rue des 13 vents : avenant au marché de travaux
- Sécurisation Basse Tension chemins de la Peyruque et de l'Ourme Grosse :
Approbation de l'avant-projet
- Approbation du projet définitif de reconstruction d'un espace associatif
- Réalisation d'un emprunt d'un montant de 300.00 € pour la reconstruction d'un espace associatif
- Liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assises 2023 : Tirage au sort de trois électeurs à partir de la liste électorale
- Questions diverses

Séance du conseil municipal du 25 avril 2022, à 21 heures 00 minutes.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : Guy **Bondouy**, Eliane **Bourgeois Moyer**, Christophe **Brousse**, Noëlle **Coca**, Estelle **Dalla Rosa**, Jean-Pierre **Delrieu**, Pascale **Hebert**, Rolland **Jammy**, Daniel **Kaprielian**, Ingrid **Quief**, Françoise **Rouquet**.

Absents excusés : Jean-Jacques **Dreuilhe**, Rémi **Guilhemat**, Mickaël **Leclaire**, Rodolphe **Valitchek**

Secrétaire de séance : Ingrid QUIEF

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations : 10

Date convocation du conseil municipal : 20 avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 20 avril 2022

Délibération n° 11/2022

Domaine : Finances locales

Sous domaine : Budget

Objet : Budget Unique 2022

Vu les dispositions prévues par l'instruction M 57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient d'adopter le budget unique de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire ayant remis à tous les membres du Conseil Municipal le document nécessaire à l'examen et à l'approbation du budget unique 2022 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement 1 129 705,00 €
- Section d'investissement 1 423 384,00 €
- Budget global 2 553 089,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Approuve le budget unique de l'exercice 2022
- Précise que ce budget fait l'objet d'un document établi par chapitre et article et qu'il consigne « in fine » le résultat du vote par l'apposition de la signature de chacun des membres du Conseil Municipal.

Vote : 10 pour – 0 contre – 1 abstention

Délibération n° 12/2022

Domaine : finances locales

Sous domaine : budget

Objet : travaux de voirie rue des 13 vents : avenant au marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 Septembre 2019, le Conseil Municipal avait retenu l'offre de l'Eurl Vallez pour la réalisation de travaux de voirie à réaliser Rue des 13 vents, chemin de Cadalenc et chemin de Bassens.

En raison de contraintes techniques, pour des raisons de coordination avec les travaux projetés par le SYADEN, les travaux à réaliser rue des 13 vents ont été différés et il serait souhaitable de créer un cheminement piétonnier en complément des travaux initiaux.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant au marché des travaux prenant en compte l'actualisation des tarifs et la création du cheminement piétonnier, à savoir :

- Actualisation des travaux 5 406,00 € HT
- Création du cheminement piétonnier 17.550,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Confirme sa volonté de réaliser les travaux de voirie concernant le Rue des 13 vents
- Approuve l'avenant au marché des travaux approuvé le 10 septembre 2019 confiant les travaux à l'Eurl Vallez pour un montant de 22 956,00 € Hors taxes
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique 2022

Vote : 11 pour – 0 contre - 0 abstention

Délibération n° 13/2022

Domaine : finances locales

Sous domaine : budget

Objet : sécurisation basse tension chemins de la Peyruque et de l'Ourme Grosse

Monsieur le Maire indique que le SYADEN a fait parvenir l'avant-projet concernant la sécurisation Basse tension des chemins de la Peyruque et de l'Ourme grosse sur le poste « Le chaudalet ».

Ces travaux d'électrification Rurale dont le coût sera entièrement pris en charge par le SYADEN induisent des travaux sur le réseau d'éclairage public et des travaux d'infrastructures passives des télécommunications. Le montant estimatif des travaux d'éclairage public s'élève à la somme de 25.440,00 € TTC et le SYADEN versant à la commune une subvention de 60% du montant Hors taxes, soit 12.720,00 €. En ce qui concerne les travaux d'infrastructures passives des télécommunications, les travaux s'élèvent à la somme de 52.800,00 € TTC avec une participation de la commune de 8.800,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet avant-projet en lui demandant de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Approuve l'avant-projet concernant la sécurisation Basse Tension des chemins de la Peyruque et de l'Ourme grosse.
- Accepte de prendre en charge la partie de travaux concernant l'éclairage public et les infrastructures passives des télécommunications s'élevant à la somme totale de 21.520,00 €

Précise que les crédits ont été inscrits au budget unique 2022

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

Délibération n° 14/2022

Domaine : finances locales

Sous domaine : budget

Objet : approbation de l'Avant-projet définitif et reconstruction d'un espace associatif et/ou mutualisé

Monsieur le Maire propose la dernière mouture de l'Avant-Projet Sommaire concernant la démolition et la reconstruction d'un espace Associatif et/ou mutualisé.

L'ensemble des plans sont présentés et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Il précise que le montant estimatif de la première tranche s'élève à la somme de 599 164,63 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire arrêté le 11 Avril 2022
- Accepte le montant estimatif de la première tranche s'élevant à la somme de 599 164,63 € Hors Taxes
- Demande à Monsieur Laurent Tisseyre, Architecte Atelier T de mettre tout en œuvre pour le lancement de la consultation des entreprises dès que possible et en tout état de cause avant la mi-juin 2022.
- Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget unique 2022 à l'opération 163 « Maison des associations ».

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

Délibération n° 15/2022

Domaine : finances locales

Sous domaine : budget

Objet : démolition et reconstruction d'un espace associatif et/ou mutualisé : réalisation d'un emprunt de 300 000 €

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la démolition et la reconstruction d'un espace associatif et/ou mutualisé, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 300 000 € euros suite au plan de financement suivant :

- | | |
|--|--------------|
| • Montant prévisionnel des travaux : | 599 164,63 € |
| • Subvention DETR (obtenue) : | 100 000,00 € |
| • Subvention Conseil Régional (obtenue) : | 99 600,00 € |
| • Subvention Conseil Départemental (obtenue) : | 75 000,00 € |
| • Emprunt | 300 000,00 € |
| • Fonds libres de la commune : | 24 564,63 € |

Monsieur le Maire indique que indique que trois établissements bancaires ont été consultés pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 300 000€ sur 20 ans, à savoir :

- Crédit Agricole du Languedoc (ne peut intervenir que pour une durée de 12 ans)
- Caisse des dépôts et consignations : Banque des territoires (pas de réponse)
- Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon : Proposition d'un prêt d'un montant de 300 000 € sur 20 ans au taux de 1,73%, échéance trimestrielle de 4 444,11 €.

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

Questions diverses

Les allées du nouveau cimetière ont été goudronnées

Les travaux de la rue des 13 vents est en cours

La cérémonie d'hommage à Paul Guilhem ancien maire aura lieu le
14 mai 2022